

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 6
Pour : 6
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 12 février 2024

2024 - 002

Date de la convocation :
07.02.2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 12 février 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date d'affichage :
07.02.2024

Présents: Mme Florence Fages,
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski,, Guillaume
Pastre, Frédéric Lebastard

Excusés : Mme Elisabeth Levillain, M. Glenn Ossemont

Non excusé : M. Maxime Lamour

M. Guillaume Pastre a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Remboursement d'une facture à M. Romain DESAINT-DENIS

Le Maire explique au Conseil Municipal que monsieur Romain DESAINT-DENIS a acheté, à ses frais, un micro et une prise jack stéréo au centre commercial Leclerc pour la cérémonie des vœux.
Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rembourser M. DESAINT-DENIS du montant de la facture qui s'élève à la somme de 44,98 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'émission d'un mandat de remboursement d'un montant de 44,98 € à Monsieur Romain DESAINT-DENIS.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 12 février 2024

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture
le 13.02.24

et publication ou notification
du 13.02.24



